

Fiche pratique

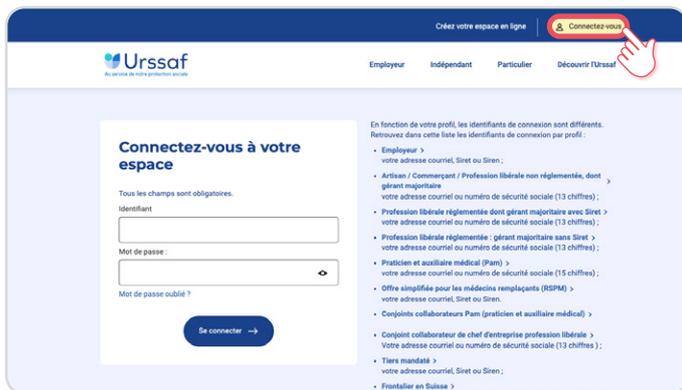
Artisan / Commerçant

Adhérez à la modulation des cotisations en temps réel

Bon à savoir

Le service de modulation des cotisations n'est pas accessible aux experts comptables depuis leur espace en ligne sur urssaf.fr

- 1** **Rendez-vous sur urssaf.fr**
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



- 2** **Dans la rubrique « Cotisations & Paiements », sélectionnez « Modulation des cotisations », puis cliquez sur « Adhérer au service »**



- 3** **Sur la page d'accueil du service, cliquez sur « Adhérer au service Modulation des cotisations en temps réel »**

Adaptez chaque mois et en temps réel le montant de vos cotisations aux variations de vos revenus

Le service Modulation des cotisations vous offre la possibilité d'ajuster mensuellement vos acomptes de cotisations en estimant votre revenu mensuel en fonction de votre activité professionnelle.

Comment ça marche :

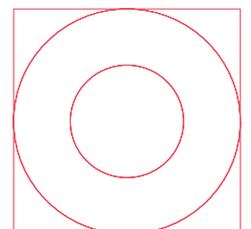
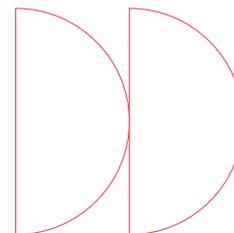
- Adhérer au service en 3 clics à partir du formulaire en ligne.
- Chaque mois, déclarez en ligne votre revenu prévisionnel du mois en cours et payez votre cotisation mensuelle.
- Lors de la transmission du montant définitif de votre revenu, vos cotisations feront l'objet d'une régularisation.

- ⚠ **Nez pas oublier de ne pas adhérer au service pour les demandes suivantes :**
 - Si vous souhaitez communiquer **des cotisations en temps réel** de vos revenus, rendez-vous dans la rubrique **Revenus / Déclarer mes cotisations**.
 - En cas de modification, vous recevrez une déclaration de revenus qu'il vous appartient de nous retourner dans les meilleurs délais.

Vous n'êtes pas adhérent au service de modulation des cotisations en temps réel

[Adhérer au service de modulation des cotisations en temps réel](#)

Dernière mise à jour du contenu 022 - 01429



4 Prenez connaissance des Conditions générales d'utilisation (CGU), puis en bas de page, cochez la case « j'accepte les conditions générales d'utilisation du service » puis cliquez sur « valider »

Cotisations & Paiements > Modulation des cotisations > Adhérer au service

Modulation des cotisations en temps réel

Formulaire d'adhésion

Informations personnelles

Nom, prénom : NOM PRENOM
 Adresse email : nom.prenom@email
 Adresse email issue de votre espace personnel utilisée pour toute notification/relance relative au service
 N° Travailleur indépendant : 000000000000000000

Conditions générales

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE MODULATION DES COTISATIONS EN TEMPS REEL

Le service en ligne Modulation des cotisations permet à chaque Utilisateur de déclarer son revenu prévisionnel du mois et de payer son échéance mensuelle modulée, ainsi que la régularisation N-1 si existante, par télépaiement ou par carte bancaire de façon simple, rapide et sécurisée.

L'adhésion à ce service est subordonnée à l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessous. Elle s'effectue dans le cadre des Mentions légales, réglementaires ou conventionnelles relatives aux différentes déclarations, cotisations et contributions sociales.

Les présentes conditions générales ont valeur contractuelle et sont conclues entre l'adhérent et le Réseau des Urssaf. En cas de non-acceptation des conditions générales d'utilisation stipulées dans le présent contrat, l'utilisateur se doit de renoncer à l'accès au service. Le Réseau des Urssaf se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment le contenu des présentes conditions générales d'utilisation.

[Régularisation des cotisations provisionnelles](#)

La Déclaration de revenus des indépendants reste obligatoire. Les cotisations provisionnelles réglées dans le cadre du service Modulation feront l'objet d'une régularisation l'année suivante en fonction du montant définitif du revenu.

En adhérant au service Modulation des cotisations en temps réel, le cotisant accepte la dématérialisation des courriers relatifs à la régularisation des cotisations.

J'accepte les conditions générales d'utilisation du service de modulation des cotisations en temps réel

ANNULLER VALIDER

Dernière mise à jour du compte : 22 - 61514

5 Vérifiez vos informations et finalisez votre adhésion en cliquant sur « valider » en bas de page

Cotisations & Paiements > Modulation des cotisations > Adhérer au service

Modulation des cotisations en temps réel

Récapitulatif d'adhésion

Veuillez vérifier les données ci-dessous

Récapitulatif de votre demande d'adhésion au service de modulation des cotisations

Demande d'adhésion effectuée le : 21/11/2022
 Nom et prénom : NOM PRENOM
 Adresse email : nom.prenom@email
 N° Travailleur indépendant : 000000000000000000
 Titulaire du compte bancaire : NOM PRENOM

Coordonnées bancaires

RIB :
 IBAN : FR00000000000000000000000000000000 BIC : BFPX0333XXX
 Ces coordonnées bancaires seront utilisées pour les prélèvements d'office en cas d'absence de paiement et pour les éventuels remboursements.

Elles vous seront également proposées lors du paiement de votre télé-déclaration en complément de vos RIB télépaiement.

Conditions générales

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE MODULATION DES COTISATIONS EN TEMPS REEL

Le service en ligne Modulation des cotisations permet à chaque Utilisateur de déclarer son revenu prévisionnel du mois et de payer son échéance mensuelle modulée, ainsi que la régularisation N-1 si existante, par télépaiement ou par carte bancaire de façon simple, rapide et sécurisée.

6 Votre demande d'adhésion est prise en compte !

Cotisations & Paiements > Modulation des cotisations > Adhérer au service

Modulation des cotisations en temps réel

Récapitulatif des informations d'adhésion

Message de validation de votre demande d'adhésion au service de modulation des cotisations

Votre adhésion au service de modulation des cotisations en temps réel a bien été enregistrée. Vous recevrez un email de confirmation de votre adhésion lorsque celui-ci sera validé.

Récapitulatif de votre demande d'adhésion

Demande d'adhésion effectuée le : 21/11/2022
 Date effective de l'adhésion : 01/12/2022

